



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/811  
S/18452

10 novembre 1986  
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
Point 35 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 10 novembre 1986, adressée au Secrétaire  
général par le Président du Comité pour l'exercice des  
droits inaliénables du peuple palestinien

En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à ce qu'il soit pris note de l'extrême préoccupation du Comité devant les informations reçues de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et parues dans la presse concernant la persistance et l'intensification des combats à l'intérieur et autour des camps de réfugiés palestiniens à Tyr, à Beyrouth et à Sidon.

Selon ces informations, les combats ont éclaté le 30 septembre 1986 dans les camps de réfugiés de Rashadieh, d'El Buss et de Burj el Shemali dans la région de Tyr. Les camps de Rashadieh et de Burj el Shemali ont été assiégés pendant deux semaines, le premier étant à nouveau soumis à des attaques depuis le 20 octobre. Les réfugiés ne peuvent ni sortir des camps, ni y entrer, et tous ces camps, à l'exception d'El Buss, demeurent inaccessibles au personnel de l'UNRWA. On estime que la première série de combats a fait neuf morts et 54 blessés. Aucun renseignement n'est encore disponible au sujet des victimes plus récentes.

Le Comité tient à dire combien il est inquiet que l'UNRWA n'ait pu faire parvenir ni nourriture, ni médicaments au camp de Rashadieh depuis le début des combats et que, comme l'a dit récemment le Commissaire général, des milliers de femmes, d'enfants et de personnes âgées innocents soient bloqués dans le camp sous les feux croisés des combattants.

Des combats auraient également eu lieu à Burj el Barajneh à Beyrouth, ainsi qu'autour des camps d'Ein El Hilweh et de Mieh Mieh dans la région de Sidon. Burj el Barajneh a été encerclé et demeure inaccessible. Selon l'UNRWA, les combats auraient fait 12 morts et 50 blessés.

Devant la gravité de ces événements, je tiens à réaffirmer une fois encore, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, a clairement la responsabilité de garantir la sécurité physique des réfugiés palestiniens dans les camps. Il faut donc absolument prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux souffrances et aux privations des Palestiniens dans les camps de réfugiés et leur apporter les secours d'urgence indispensables.

En même temps, le Comité vous prie instamment de renouveler vos efforts pour promouvoir une solution juste et durable de la question de Palestine, cause profonde du conflit au Moyen-Orient, sans laquelle la violence continuera de s'intensifier dans la région, ce qui aura des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple  
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

-----

